

Compte rendu de l'entretien de Paul-Henri Spaak avec Pierre Mendès France (Paris, 30 juin 1954)

Légende: Le 30 juin 1954, Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, rend compte de l'entretien qu'il a eu, le jour-même à Paris, avec Pierre Mendès France, président du Conseil des ministres français, et au cours duquel celui-ci lui a expliqué les raisons de certaines de ses réticences vis-à-vis du projet de la Communauté européenne de défense (CED).

Source: DE VOS, Luc; ROOMS, Etienne; DELOGE, Pascal; STERKENDRIES, Jean-Michel (sous la dir.). Documents diplomatiques belges 1941-1960, De l'indépendance à l'interdépendance. Tome II: Défense 1941-1960. Bruxelles: Académie royale de Belgique, 1998. 582 p. ISBN 90-6569-670-9. p. 370-372.

Copyright: (c) Académie royale de Belgique

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_l_entretien_de_paul_henri_spaak_avec_pierre_mendes_france_paris_30_juin_1954-fr-e5ef19a6-b237-4dc2-b7c7-bb884f781551.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Compte rendu de l'entretien de Paul-Henri Spaak avec Pierre Mendès France (Paris, 30 juin 1954)

J'ai été reçu aujourd'hui, à midi, par M. Mendès France, au Quai d'Orsay.

M. Mendès France a pris immédiatement la parole pour expliquer son point de vue relativement à une conférence où seraient réunis les six pays signataires du Traité de Paris.

M. Mendès France m'a dit d'abord qu'il était obligé de donner dans ses préoccupations une priorité absolue à la question d'Indochine et qu'il lui était impossible de se laisser distraire de l'effort qu'il accomplissait. Il a ajouté qu'il avait aujourd'hui la conviction que dans l'état actuel des choses, il n'y avait pas de majorité au Parlement français pour approuver le traité sur la CED. Qu'à supposer, ce qu'il ne croit pas, qu'une toute petite majorité puisse se faire sur un vote affirmatif, cette majorité est insuffisante pour imposer l'application du Traité à l'ensemble de la France. Il recherche donc une solution de compromis en provoquant des discussions entre Français favorables et Français hostiles à la CED. Il espère que d'ici la fin du mois ses études auront abouti à une formule qu'il pourrait présenter au Parlement.

Il résulte de ceci que l'idée première de M. Mendès France était de trouver à la CED une solution de compromis, élaborée par les Français seuls.

J'ai répondu à M. Mendès France en soulignant d'abord que tout le monde suivait avec intérêt et sympathie l'effort qu'il avait entrepris pour résoudre la question d'Indochine et que chacun sentait l'importance, du point de vue français, mais aussi du point de vue occidental, d'un succès qui serait remporté par lui sur cette question. J'ai ajouté que je comprenais aussi, dans une certaine mesure, qu'il désire, dans l'état actuel de l'opinion parlementaire, se renseigner sur la situation exacte qui se présente à lui. Mais j'ai tout de suite déclaré qu'il me paraissait absolument impossible que la France modifie seule un Traité qu'elle a signé avec d'autres et qu'elle prétende imposer aux autres ses modifications ou tout au moins rejeter sur leurs épaules toutes les graves conséquences d'un refus. Je lui ai dit qu'à mon avis c'est là sortir de l'impasse française pour entrer dans une impasse internationale au moins aussi lourde de risques;

Je lui ai indiqué également qu'à mes yeux, tout en comprenant parfaitement qu'il ne pouvait pas être bousculé et qu'il ne fallait rien faire précipitamment, nous n'avions plus le temps d'attendre; que toutes nos hésitations allaient mener un jour les Américains et peut-être même les Britanniques à proposer non pas une solution de rechange à la CED, mais une politique européenne de rechange. Que cette politique était déjà élaborée et que les formules d'exécution étaient poussées très loin. Qu'il s'agissait ou bien d'admettre l'Allemagne au NATO sur un pied d'égalité ou bien de rendre à l'Allemagne sa souveraineté absolue, avec comme conséquence la possibilité pour l'Allemagne de recréer une armée nationale.

J'ai souligné devant lui que c'est parce que je croyais cette politique de rechange mauvaise que je mettais tant d'ardeur à défendre la CED.

A la suite de mon exposé, M. Mendès France m'a dit qu'il comprenait qu'il n'était pas possible de mettre les partenaires de la France devant le fait accompli et que dès lors, il était d'accord pour que, à un moment déterminé, la conférence que j'avais proposée au nom des pays BENELUX soit tenue ; qu'il désirait cependant, pour des raisons de tactiques parlementaires, que cette conférence ait lieu le plus tard possible. Il croit en effet que s'il parvient à résoudre la question d'Indochine, il jouira d'une autorité accrue qui lui permettra peut-être d'enlever des solutions qu'il ne pourrait pas enlever aujourd'hui.

Ce léger avantage étant acquis, j'ai essayé de préciser à quel moment cette conférence pourrait avoir lieu, et dans quelles conditions. Je lui ai dit qu'il me paraissait impossible et dangereux que les conversations aient lieu entre Français sans que nous ne soyons tenus au courant de la direction dans lequel elles s'orientaient. Il a marqué son accord sur ces observations et a offert qu'à titre officieux un de mes collaborateurs soit tenu au courant, mais il a ajouté que rien sans doute ne pourrait être dit avant une quinzaine.

J'ai alors de nouveau insisté sur la nécessité absolue pour le Gouvernement français de ne pas arrêter sa

position avant qu'il ait eu connaissance, officiellement, des réactions de ses partenaires sur les propositions qu'il pourrait faire. J'ai même proposé que le Gouvernement français prenne l'engagement de ne pas présenter une formule au Parlement si les partenaires n'avaient pas marqué leur accord. M. Mendès France a paru impressionné par cette demande et m'a dit qu'il ne pouvait pas me répondre maintenant, mais qu'il allait réfléchir. En ce qui concerne mon insistance à ne pas arrêter une position avant consultation des partenaires, il m'a marqué son accord.

Il est donc entendu que la conférence aura lieu avant que le Parlement n'ait à discuter de la question.

J'ai alors fait remarquer à M. Mendès France que ce qui rendait la discussion si difficile c'est que personne ne semblait savoir d'une manière précise ce que pourrait être une formule de compromis ou de rechange. M. Mendès France a dû reconnaître qu'il en était bien ainsi et que lui-même ne pouvait à cet égard me donner aucune précision. Qu'à son avis ces formules de rechange pouvaient aller depuis une ratification du Traité moyennant certaines conditions d'application, jusqu'à une modification profonde du texte même jusqu'à un changement de substance. A ce moment, je l'ai interrompu avec quelque vivacité pour lui faire remarquer qu'à mon avis des changements importants des textes et encore plus des changements de substance n'avaient aucune chance d'être admis par ses partenaires. Qu'il devait prendre en considération la situation dans laquelle se trouvent les pays qui ont déjà ratifié le Traité et qu'il ne devait pas oublier non plus que dans les différents pays, des raisons précises avaient été données à la ratification de la CED, et que celles-ci ne pouvaient pas disparaître d'un nouveau texte. Sur ce sujet, aucun progrès sérieux n'a été fait dans notre conversation.

Comme je marquais à M. Mendès France ma déception, mon angoisse et mon pessimisme, il m'a dit que j'exagérais sans doute et que lui gardait un certain espoir. Il m'a dit aussi que dans tous les cas, conscient des graves conséquences du rejet de la CED, il croyait nécessaire de faire tout ce qui était en son pouvoir pour la faire ratifier. Il m'a également dit qu'il y a quelques mois, il n'était pas partisan de la CED, mais qu'il pensait qu'une majorité existait au Parlement pour la voter ; qu'aujourd'hui il était devenu partisan de la CED mais qu'il croyait, qu'hélas, il n'y avait plus de majorité au Parlement pour la faire voter.

A part la procédure sur laquelle nous nous sommes mis d'accord, à savoir qu'une réunion devait avoir lieu à un moment qui se placerait, dans tous les cas, avant que le Parlement français ne soit saisi, et qui ne paraît pas pouvoir être rejeté au-delà de la fin juillet, sur le fond de la question, nous ne sommes arrivés à aucune précision et nous n'avons pu élaborer aucune solution.

En résumé, M. Mendès France me paraît parfaitement conscient de la gravité de la situation ; il ne paraît se faire aucune illusion sur les conséquences désastreuses d'un rejet de la CED. Il est disposé à faire un effort pour faire voter la CED, mais se contenterait sans doute d'une CED altérée. C'est sur ce dernier point que la confusion reste complète car M. Mendès France ne m'a pas indiqué jusqu'où irait son désir de compromis.

Le compromis que nous avons fait paraître indique que nous nous sommes mis d'accord sur l'idée d'une conférence et sur l'idée que celle-ci aura lieu lorsque, grâce aux pourparlers actuellement engagés entre Français, le Gouvernement de la République aura pu préciser sa position. Que dans tous les cas, ce moment se placerait avant que le Parlement ait été amené à discuter. Et M. Mendès France, finalement, m'a demandé de pouvoir réfléchir sur la question de savoir qu'il lui serait loisible de présenter une solution de rechange, ses partenaires ne l'ayant pas acceptée.

Navoraad, aan P.H. Spaak, Minister van Buitenlandse Zaken.

Paris, le 30 juin 1954.